

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 1^{er} juillet 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (27) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Guy FERNAND, Jean Pierre SERRIE, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Marie DARNER, Claude CAMPS, Carole COLMENERO (procuration à Claude Camps), Jérôme CATHALA, Arnaud TREMOUILLE, Alexandre BEZAULT, Lucy FERRER, Pierre TILLOIS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS (procuration à Brigitte Lesieur)

Date de convocation : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Modernisation du recouvrement des produits par mise en place du paiement en ligne TIPI Régie : Offre groupée de paiement par prélèvement unique et par carte bancaire

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué que la commune est en train de mettre en place son nouveau site internet. Il est expliqué que la commune souhaite ainsi pouvoir mettre en place des outils permettant la dématérialisation et notamment les réservations et les paiements en ligne (garderie, cantine, ...) pour faciliter les démarches des administrés.

La mise en place de Tipi Régie, permettra à l'utilisateur de régler en ligne sa facture ou avis des sommes à payer par carte bancaire ou prélèvement. Ces deux moyens de paiement sont indissociables. Toutefois, si la ou les régies estiment que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), chaque régie aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

La collectivité met en œuvre un portail internet qui est interfacé avec son Système d'information (SI) afin de présenter à l'utilisateur les dettes émises à son encontre. La collectivité adhérente aura à sa charge également les coûts relatifs à la mise à jour de son portail pour la récupération et le traitement des notifications relatives aux résultats de paiement par prélèvement. Aucun coût supplémentaire ne sera supporté par la collectivité pour l'adhésion au prélèvement SEPA non récurrent via PayFiP.

Pour le prélèvement, l'authentification de l'utilisateur se fera au moyen de son identifiant fiscal. À terme, une authentification par France Connect sera proposée. Cette authentification offre l'avantage, pour l'utilisateur, de ne pas avoir à saisir à nouveau les coordonnées bancaires lors de chaque paiement : PayFiP pourra conserver autant de comptes bancaires que l'utilisateur le souhaite.

Pour le paiement par CB après saisie par l'utilisateur, et après contrôle de présence et de cohérence, la collectivité envoie une URL à TIPI. À réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

Le service, gratuit, doit rester disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le coût du service bancaire à la charge de la collectivité s'élève à 0.05€ HT par paiement + 0.25% du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20€ et 0.03€ par paiement + 0.20% du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20€.

Il est proposé, d'instaurer dès que possible TIPI REGIE pour les recettes des régies.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'autoriser la mise en place de Tipi Paiement par carte bancaire pour le recouvrement des factures émises par la régie ou les régies
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à l'application TIPI Régie ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 1^{er} juillet

Laurence AUSINA
Maire

